

2024-1118  
2024-03-26

**MIRACULOUS PYRACLOSTROBINE TECHNIQUE**

**FONGICIDE**

**À UTILISER POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE  
RECONDITIONNEMENT**

**FABRICATION  
SOLIDE**

**PRINCIPE ACTIF:** ..... Pyraclostrobine 98.5 %

**NO. D'HOMOLOGATION 35147 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**AVERTISSEMENT – POISON  
IRRITANT POUR LA PEAU**

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION**

**EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS**

**CONTENU NET: 1 KG to 1000 KG**

Manufacturer:

**Inner Mongolia Miraculous Crop Science Co., Ltd.**

Add: Bayin Aobao Industrial Park, Alxa Economic Development Zone,  
Alxa League, Inner Mongolia, 750336 P. R. China

Tel: +86-483-2222008 Fax: +86-483-2222007

Représentant canadien:

**Hanson Industry Company**

400 Sangeet Place, Richmond Ontario K0A 2Z0 Canada

Phone: +1-519-702-2185

Email: [hanshuyou@gmail.com](mailto:hanshuyou@gmail.com)

## MODE D'EMPLOI

Ce produit doit être utilisé uniquement pour la fabrication d'un fongicide homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

## LIMITATIONS

Ne pas appliquer le produit tel quel directement sur les cultures; pour la préparation seulement.

## MISES EN GARDE

1. **EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.**
2. Ne pas inhaler les vapeurs. Peut être mortel si inhalé.
3. Cause une irritation de la peau. NE PAS mettre sur la peau.
4. Se laver à fond après la manutention et avant de manger, boire et/ou fumer. Laver les vêtements contaminés à l'eau chaude et au savon avant de les réutiliser. Ne pas porter de chaussures contaminées.

## PREMIERS SOINS

**En cas d'ingestion :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Le patient devrait être traité selon les symptômes.

## **ENTREPOSAGE**

Conserver dans le contenant d'origine durant l'entreposage.

Entreposer le produit dans un endroit frais, sec, bien aéré, loin des semences, des engrais ou des autres pesticides.

Garder loin de la chaleur ou d'une flamme nue ou de toute autre source de chaleur.

## **ÉLIMINATION**

Pour les déversements, porter l'équipement de protection approprié. Absorber le produit déversé avec une substance inerte comme de la sciure de bois ou du sable. Nettoyer la zone contaminée avec une solution détergente.

Si impliqué dans un incendie, utiliser de l'eau, de la mousse, du CO<sub>2</sub> ou un moyen d'extinction sec chimique. Dans des conditions d'incendie, des vapeurs nocives peuvent être produites; porter un appareil respiratoire autonome et un équipement de protection. Empêcher l'eau d'extinction de s'infiltrer dans les réserves d'eau publiques.

Les fabricants canadiens du produit doivent éliminer les matières actifs et les contenants qui ne servent plus en respectant les règlements municipaux et provinciaux/territoriale. . Pour de plus amples renseignements, notamment sur la façon de nettoyer les déversements accidentels, veuillez communiquer avec le fabricant et les organismes provinciaux/territoriale de réglementation.

Ce produit est toxique pour les invertébrés aquatiques, les poissons et les plantes aquatiques. Ne pas contaminer les zones aquatiques (ruisseaux, lacs, étangs, rivières, les marais littoraux et les estuaires) par la dérive de pulvérisation, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

## **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

